

COMPTÉ RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

PRESENTS : M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mmes : GUELLATI Malika - PELASSY Michèle - M. ROUX Régis - Mme FLAUS Valérie - M. BERSIA Jean-Michel - M. TROTET Elie : **Adjoint**,

Mme SOUINI Ilham - Mme BRESSAN Michèle - M. TAVARES José - Mme KIRSCH Carla - M. RENAUD Patrick - Mme BROCHARD Cécile - M. GIORDANENGO Fabien - Mme PEYRON Laurence - M. BŒUF Thibaud - Mme LE SAINT Marie-Madeleine - M. DE VECCHI Olivier - Mme LECOMTE Lysiane - M. DI RÉ Albert - Mme AINARDI Sabrina - M. WICKE André - Mme ABRAHAM Marion - M. JOURDAN Fabien - Mme VAYSSIERE Marie - M. ROUDILLAUD Michel - Mme DELMAS Bernadette - M. PAULET Laurent - Mme HADDOUCHE Fatma - M. VIRGILIO Marc - M. GUEYE Michel : **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS Mme LAURENT Valérie à M. GUEYE Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WICKE André

Ordre de Jour :

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

1. ELECTION DU MAIRE
2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
3. ELECTION DES ADJOINTS
4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL
5. DELEGATIONS DE FONCTIONS A MONSIEUR LE MAIRE
(Article L 2122.22 du C.G.C.T.)
6. MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
8. C.C.A.S. : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
9. C.C.A.S. : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
10. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD
11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PAUL EMILE VICTOR
12. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (S.I.V.A.A.D) - DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

13. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS :
 - ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR
 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
14. SYMIELECVAR : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT
15. ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES VAROISES / DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT
16. COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS (CCFF) : DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL
17. DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE
18. COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE TRAVAUX DITS « CŒUR DE VILLE »
19. REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANT AUX OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil Municipal, procède à l'appel, déplore l'absence de Madame Laurent Valérie, nomme WICKE André secrétaire de séance et donne la parole à Madame Bressan Michèle.

1. ELECTION DU MAIRE, (délibération n°11/20)

Madame BRESSAN Michèle, doyenne d'âge, nomme Madame PELASSY Michèle et Monsieur TROTET Elie, assesseurs, demande s'il y a des candidats et enregistre la seule candidature de M. PIANETTI Claude, au nom du groupe «*Vidauban demain avec Claude PIANETTI*».

Elle invite les conseillers municipaux à déposer leur bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de la doyenne de l'assemblée.

Madame Michèle BRESSAN proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
Nombre de bulletins nuls ou assimilés	: 2
Suffrages exprimés	: 31

La candidature de M. PIANETTI Claude a obtenu : 31 voix

Madame BRESSAN Michèle proclame Monsieur PIANETTI, Maire.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et les électeurs. A l'issue d'un discours, il se déclare Maire de tous les Vidaubannais et préside désormais le conseil municipal.

2. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (délibération n°12/20)

Monsieur le Maire propose de fixer à 7 le nombre des adjoints.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ELECTION DES ADJOINTS (délibération n°13/20)

M. Le Maire, rapporteur, propose la liste : « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » :

PESCE Thierry
GUELLATI Malika
ROUX Régis
PELASSY Michèle
FLAUS Valérie
BERSIA Jean-Michel
TROTET Elie

Le groupe «Unis Pour Vidauban » n'a pas souhaité déposer de liste.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
Suffrages exprimés : 33

La liste : « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » ayant obtenu **l'unanimité**, sont élus adjoints au maire :

PESCE Thierry
GUELLATI Malika
ROUX Régis
PELASSY Michèle
FLAUS Valérie
BERSIA Jean-Michel
TROTET Elie

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

M. Le Maire donne de la Charte de l' élu local.

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture de la charte.

5. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(délibération n°15-20)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal que pour la durée du mandat, le Conseil Municipal donne au Maire, par délégation, la possibilité d'agir directement par décisions, dans un certain nombre de domaines définis par l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les décisions prises sont portées à la connaissance des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

6. MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (délibération n°16-20)

M. Le Maire, rapporteur, expose que le Conseil Municipal doit définir les modalités de dépôt des listes pour la composition des membres de la CAO.

Il invite donc l'assemblée délibérante à fixer les conditions de dépôt des listes :

- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir : (5 titulaires, 5 suppléants),
- la parité n'est pas exigée,
- chaque représentant de groupe remet sa liste en un exemplaire au secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

7. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)
(délibération n°17-20)

Monsieur le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal que la CAO, chargée d'attribuer les marchés publics, comprend le Maire, Président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Il est proposé 1 liste à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. En effet, la liste « *Unis pour Vidauban* » n'a pas souhaité déposer de liste.

La liste : « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » :

LISTE A « VIDAUBAN DEMAIN AVEC CLAUDE PIANETTI »	
TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
- PESCE Thierry - FLAUS Valérie - TROTET Elie - DI RE Albert - ROUX Régis	- PELASSY Michèle - JOURDAN Fabien - VIRGILIO Marc - GUELLATI Malika - WICKE André

Après vote à l'unanimité du Conseil Municipal, les opérations de vote ont eu lieu à main levée.

Les candidats cités ci-dessus, ayant obtenu **l'unanimité** sont élus à la commission d'appel d'offres.

8. FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
(délibération n°18-20)

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** de fixer à **4 le nombre des membres du conseil d'administration.**

9. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (délibération n°19/20)

M. le Maire soumet 2 listes à l'élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS ayant voix délibérative :

LISTE A « Vidauban demain avec Claude PIANETTI »
- BROCHARD Cécile - BRESSAN Michèle - RENAUD Patrick - PELASSY Michèle

LISTE B « UNIS POUR VIDAUBAN »
<ul style="list-style-type: none"> - GUEYE Michel - LAURENT Valérie

Le résultat final de vote est le suivant :

Liste A : 4 sièges, avec 31 voix

Liste B : 0 siège, avec 2 voix

La liste : « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » ayant obtenu 31 voix, ont été élus membres du conseil d'administration du CCAS :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Le Maire, Président de Droit
<ul style="list-style-type: none"> - BROCHARD Cécile - BRESSAN Michèle - RENAUD Patrick - PELASSY Michèle

10. DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COLLECTIVITE AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC « MAISON DE RETRAITE », DE TYPE ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DE VIDAUBAN (EHPAD)»

(délibération n°20/20)

M. Le Maire, rapporteur, propose à l'assemblée délibérante la désignation de deux représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD de VIDAUBAN.

Il propose la liste : « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » :

<ul style="list-style-type: none"> - KIRSCH Carla - PELASSY Michèle

Le groupe « Unis Pour Vidauban » n'a pas souhaité déposer de liste.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2

Suffrages exprimés : 31

Les candidates citées ci-dessous sont élues au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD de VIDAUBAN :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD
Le Maire, Président de Droit
<ul style="list-style-type: none"> - KIRSCH Carla - PELASSY Michèle

11. DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU CONSEIL 'ADMINISTRATION DU COLLEGE PAUL EMILE VICTOR DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS (délibération n°21/20)

M. Le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de 2 Délégués titulaires et de 2 Délégués suppléants au sein du Conseil d'Administration du Collège de VIDAUBAN

Il propose les candidates suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- GUELLATI Malika - SOUINI Ilham	- BROCHARD Cécile - LE SAINT Marie-Madeleine

Les candidates citées ci-dessus, ayant obtenu **31 voix "Pour" et 2 Abstentions** (GUEYE Michel - LAURENT Valérie) sont élues au Conseil d'Administration du Collège Paul Emile Victor.

12. DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (S.I.V.A.A.D)
(délibération n°22/20)

M. Le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de 2 Délégués titulaires et 2 Délégués suppléants au sein du Syndicat Intercommunal Varois d'aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D).

Il propose la liste : « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » :

- BRESSAN Michèle - TROTET Elie - LE SAINT Marie- Madeleine - ROUDILLAUD Michel
--

Le groupe «Unis Pour Vidauban » n'a pas souhaité déposer de liste.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2
Suffrages exprimés : 31

Les candidats cités ci-dessous sont élus au sein du Syndicat Intercommunal Varois d'aide aux Achats Divers.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- BRESSAN Michèle - TROTET Elie	- LE SAINT Marie- Madeleine - ROUDILLAUD Michel

**13. SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (S.I.V.A.A.D.):
ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

M. le Maire, rapporteur, propose aux membres du Conseil Municipal de :

- adopter les termes de la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var.
- habiliter Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.
- désigner Mme BRESSAN Michèle, membre de la CAO de la commune, en tant que membre titulaire de la CAO du groupement.
- désigner M TROTET Elie, membre de la CAO de la commune, en tant que membre suppléant de la CAO du groupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 31 voix « Pour » et 2 voix « Contre » (GUEYE Michel - LAURENT Valérie)

14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DU SYMIELECVAR

(délibération n°24/20)

M. Le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant au sein du Comité Syndical du SYMIELECVAR.

Il propose la liste : « Vidauban demain avec Claude PIANETTI » :

- TROTET Elie - WICKE André

Le groupe «Unis Pour Vidauban » n'a pas souhaité déposer de liste.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 2
Suffrages exprimés : 31

Les candidats cités ci-dessous sont élus au sein du Comité Syndical du SYMIELECVAR.

TITULAIRE	SUPPLEANT
- TROTET Elie	- WICKE André

**15. ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES VAROISES DESIGNATION D'UN
DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT (délibération n°25/20)**

Le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant au sein de l'Association des Communes Forestières Varoises

Il est proposé les candidats suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT
- BERSIA Jean-Michel	- GIORDANENGO Fabien

Les candidats cités ci-dessus, ayant obtenu **31 voix « Pour » et 2 voix « Contre »** (GUEYE Michel - LAURENT Valérie) sont désignés pour représenter la commune de Vidauban au sein de l'Association des Communes Forestières Varoises.

16. COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS (CCFF) DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL (délibération n°26/20)

Le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un Délégué Communal au sein du Comité Communal des Feux de Forêts.

Il est proposé le candidat suivant :

Monsieur le Maire, Président de droit
• PESCE Thierry

Le candidat cité ci-dessus, ayant obtenu **31 voix « Pour » et 2 voix « Contre »** (GUEYE Michel - LAURENT Valérie) est désigné délégué du Comité Communal des Feux de Forêts.

17. MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE (délibération n°27/20)

Le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Le correspondant défense, placé auprès du maire, a un rôle essentiellement informatif.

Il demande de désigner le conseiller municipal qui assurera ces fonctions.

M. BERSIA Jean-Michel

Le candidat cité ci-dessus, ayant obtenu **l'unanimité** est désigné en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.

18. COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE TRAVAUX DITS « CŒUR DE VILLE » (délibération n°28/20)

M. Le Maire, rapporteur, rappelle la délibération du 21 mai 2019, approuvant la création d'une Commission d'indemnisation à l'Amiable des commerçants du Centre-ville susceptibles de subir un préjudice économique du fait des travaux réalisés au Centre-ville ainsi que les membres du Conseil Municipal la composant.

En raison de la COVID, cette commission n'a pu se réunir.

Il convient de :

- **REVOTER** les membres du Conseil Municipal siégeant au sein de cette commission comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
- FLAUS Valérie	- TROTET Elie
- PESCE Thierry	- DI RE Albert
- WICKE André	- JOURDAN Fabien
- RENAUD Patrick	- GUELLATI Malika

- **D'APPROUVER** le montant de l'indemnité alloué à tout membre de l'ordre Administratif pour un montant de 300 euros net par séance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous actes nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

19. REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANT AUX OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES 2020

(délibération n°28/20)

M. Le Maire, rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre des élections municipales 2020, il a été confié à la commune l'exécution des travaux de mise sous pli de la propagande électorale des candidats pour la commune.

Une convention en ce sens concernant la réalisation de la prestation de mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales a été signée avec l'Etat.

Il demande au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** les dispositions énoncées dans la convention concernant les conditions matérielles et financières liées aux opérations de mise sous pli des documents électoraux.
- **DE FIXER** la rémunération des agents participant aux opérations de mise sous pli de la propagande des élections municipales 2020, dans la limite des crédits délégués par le Représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.